# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 19 mai 2016 8.1

## PERSONNEL COMMUNAL

**PARTENARIAT DE FORMATION AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**CONTRAT DE FORMATION TERRITORIALISEE**

**APPROBATION**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

**"**Depuis 2010 a été mis en place, sur proposition des DRH et des DGS de la communauté d’agglomération et de ses communes membres (Roanne, Mably, Riorges, Le Coteau, Commelle- Vernay, Villerest), ainsi que de Roannaise de l’Eau, un partenariat visant à mettre en œuvre avec le CNFPT, un plan de formation commun aux 7 entités parties prenantes.

Tout en conservant les politiques de formation propres à chaque entité, il s’est agi de définir un tronc commun de formation pour les 7 entités, élaboré à partir des besoins et priorités recensés par chacun.

Devant les résultats positifs (délocalisation d’actions de formation sur Roanne, accès facilité pour le personnel notamment de catégorie C, formations sur mesure, développement d’une culture commune entre territoriaux roannais, réduction des coûts pédagogiques et des déplacements), il est proposé de prolonger la démarche.

Indépendamment de toute logique de mutualisation des DRH, ce dispositif de management partagé de certaines actions de formation repose sur quatre outils :

* un partenariat avec le CNFPT : la convention précise les modalités d’intervention du CNFPT sur le territoire au titre des plans d’actions définis ; la commune a ainsi pu bénéficier d’un nombre croissant de jours de formation pris en charge par le CNFPT ;
* un groupement de commandes : Roannais Agglomération porte ce groupement pour les formations que le CNFPT ne prend pas en charge (il s’agit de bénéficier de tarifs préférentiels sur les formations sécurité notamment –CACES– ou autorisations de conduite PL) ;
* une convention de prestations de service : Roannais Agglomération gère toute la logistique inhérente à ce dispositif moyennant une participation de chaque entité pour tout agent inscrit sur l’une de ces formations ; Roannais Agglomération a positionné un agent à 0,8 ETP sur cette fonction, le poste s’autofinance en majeure partie ;
* une formation de formateurs internes (aujourd’hui, sur la thématique sauveteur secouriste du travail ; demain sur d’autres sujets tels que bureautique par exemple).

Le présent projet de formation tient compte des changements majeurs qui vont intervenir dans les prochaines années en lien avec :

* les évolutions territoriales conduisant à de nouvelles organisations dans les services publics du territoire, sur fond d’une logique supra-communale ;
* les évolutions technologiques (transition numérique, et impacts forts sur les métiers) ;
* le contexte budgétaire de plus en plus contraint qui impose une nouvelle gestion des ressources, humaines en particulier.

Ce projet articulé autour de quatre axes se présente comme suit et se déclinera progressivement sur trois ans:

**Axe 1 : Manager le changement**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs** | **Plans d’actions** |
| Accompagner les transformations territoriales Préparer à l’évolution des pratiques professionnelles | Organisation de conférences : forum des cadres année 1 |
| Diagnostiquer l’activité de son service et devenir acteur du changement |
| Comment motiver individuellement et collectivement les agents dans un contexte contraint ? (à destination des cadres) |
| Vivre le changement (opérateurs petites et grandes structures) |

**Axe 2 : Anticiper l’évolution de la relation à l’usager**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs** | **Plans d’actions** |
| Sensibiliser aux nouveaux modes de relations aux citoyens  Développer et optimiser les réseaux d’utilisateurs | L’enjeu de la transition numérique |
| Mettre en œuvre la concertation |
| La boîte à outils des membres de réseaux (animation, conduite, pilotage de réunion) |

**Axe 3 : Manager par les compétences, la santé, la sécurité et la prévention**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs** | **Plans d’actions** |
| Identifier les enjeux en matière de santé et sécurité au travail  Responsabiliser les acteurs par une meilleure appréhension des rôles de chacun | Le rôle de l’encadrement en matière de santé et sécurité au travail |
| Accompagner les besoins d’évolution professionnelle |
| PRAP |
| Amiante |

**Axe 4 : Délocaliser des actions de formation du CNFPT sur le secteur de Roanne**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs** | **Plans d’actions** |
| Développer la coopération avec le CNFPT pour une offre de formation en adéquation avec les besoins du territoire Roannais | Travailler en réseau afin de produire, mettre en œuvre et accueillir les délocalisations d’actions catalogue pertinentes sur le territoire |
| Travailler en collaboration pour élaborer des réponses formation adaptées au projet de territoire (offre dédiée aux petites collectivités en lien avec le PFM du CDG42) |

Il est à souligner que l’ensemble de ces actions qui devra concerner un nombre important d’agents (évalué entre 600 et 700 sur 3 ans) sera en grande partie pris en charge financièrement par le CNFPT.

Pour compléter l’axe 3, un groupement de commandes, porté par Roannais Agglomération est en cours d’élaboration. Il porte sur l’achat de formations sécurité (formations obligatoires mais non prises en charge par le CNFPT) : CACES, FIMO et FCO, sécurité incendie, interventions à proximité des réseaux, travail en milieu confiné.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. valide le plan de formation territorialisé proposé pour la période 2016-2018 ;
2. autorise le Maire ou son représentant, à signer les actes correspondants (contrat initial et avenants éventuels) ;
3. dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.